



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 13/09/2024

Date d'affichage : 13/09/2024

DELIBERATION N° 052/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absente excusée : Mireille CORONES YAGOUBI

Secrétaire de séance : Michèle GRANIER

OBJET : **Deuxième répartition des subventions 2024 aux associations loi 1901.**

Madame Céline Freixinos, Adjointe déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, rappelle à l'assemblée que, lors du vote du budget Primitif 2024, le conseil municipal a approuvé une enveloppe de 85 000 € (article 6574) destinée aux subventions aux diverses associations loi 1901 de la commune (culturelles, sportives, personnes âgées) mais aussi aux associations caritatives, scolaires et certaines extérieures à la commune.

Elle indique que le conseil a déjà alloué 62 680 €, le 11/04/2024, lors de la première répartition des subventions aux associations.

La commission « Jeunesse et sports » qui s'est réunie le 28/08/24 a émis un avis favorable lors de l'examen des dossiers pour la deuxième répartition 2024, pour un montant total de 5 800 €, répartis comme suit.

ASSOCIATION LOI 1901	SUBVENTION 2024
SOC Football	5 000 €
JUDO OLYMPIQUE SALEILLES	800 €
TOTAL	5 800 €

Ainsi, Madame Céline Freixinos propose d'approuver la deuxième répartition 2024 des subventions, d'un montant de 5 800 €, allouées selon le tableau supra.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Céline Freixinos, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

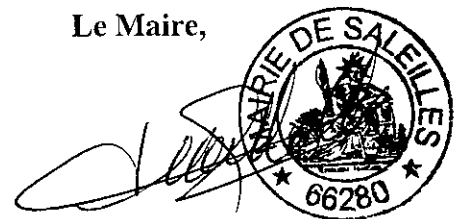
- Décide d'allouer une deuxième répartition des subventions 2024 aux associations loi 1901, pour un montant de 5 800 €, suivant le tableau ci-après :

ASSOCIATION LOI 1901	SUBVENTION 2024
SOC Football	5 000 €
JUDO OLYMPIQUE SALEILLES	800 €
TOTAL	5 800 €

- Autorise M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 24 SEP. 2024